

Genève

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1550

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Charles Beer est candidat à la succession de Micheline Calmy-Rey

Ce dimanche, le corps électoral genevois est appelé à désigner le successeur de Micheline Calmy-Rey au Conseil d'Etat. Le syndicaliste et député socialiste Charles Beer défend les couleurs de la gauche. Entretien.

DP: Une élection complémentaire au Conseil d'Etat n'a jamais été profitable à la gauche. Comment vivez-vous cette campagne électorale? Ne vous paraît-elle pas un peu risquée?

Charles Beer: Il n'y a pas eu d'élection complémentaire à Genève depuis plus de vingt ans. Il est donc difficile de tirer des conclusions définitives de cet épisode. Mais vous avez raison: l'élection du 2 mars est un défi, même s'il est légitime que je prétende au siège laissé vacant par le départ de la socialiste Micheline Calmy-Rey au Conseil fédéral. De plus, cette élection se joue au scrutin majoritaire et la majorité du Grand Conseil est actuellement à droite.

Le résultat dépendra de trois éléments: de la mobilisation des électeurs de gauche pour garder l'équilibre actuel au Conseil d'Etat, du bon fonctionnement de l'Entente bourgeoise, et du choix des citoyens «non politisés». Dans la situation d'incertitude économique et politique que nous vivons, ces derniers sont placés face à un choix: suivre la tendance sécuritaire et conservatrice, et en cela apparemment sécurisante, que représentent à des niveaux différents le radical François Longchamp et le démocrate du centre André Reymond ou privilégier la voie de la reprise concertée que je m'efforce de promouvoir.

- Il est assez rare qu'un syndicaliste se présente à un exécutif cantonal, puisqu'à Genève, le dernier élu issu des syndicats était Charles Rosselet en 1945. Comment expliquez-vous qu'un syndicaliste soit cette année candidat à un exécutif?

- Depuis bientôt quinze ans, Genève a vécu une longue période de stagnation économique et une courte période de prospérité. Aujourd'hui, le chômage augmente à nou-

veau. Très logiquement, les préoccupations des citoyens se portent à nouveau sur l'emploi et les rapports sociaux. Ceux qui travaillent sur ce terrain depuis des années apparaissent naturellement comme étant les mieux armés pour apporter des solutions.

- Les finances publiques cantonales constituent l'enjeu politique principal de cette campagne électorale. Comment vous situez-vous par rapport à cet enjeu, sachant que la population genevoise est favorable à des baisses d'impôts tout en appelant au développement des prestations sociales de l'Etat?

- Depuis quelques semaines, la droite agite le spectre d'une situation budgétaire difficile à Genève, à cause d'un couac fiscal. Pour mieux se faire élire au Conseil fédéral, Micheline Calmy-Rey aurait par ailleurs dissimulé la gravité de la situation. Tout cela est particulièrement mesquin. Car les données, de l'aveu même de la libérale Martine Brunschwig Graf, qui gère par intérim le Département des finances, indiquent que, depuis 1999, les revenus des célibataires ont augmenté de 18% et celui des couples de 10%. Cela explique en grande partie les hausses portées sur les bordereaux. Mais les réformes introduites en 2002 par la Loi sur l'harmonisation fiscale sont multiples et souvent imposées par Berne, (certaines déductions ne sont plus admises). Il se peut donc que quelques personnes soient pénalisées. Le parlement, tout en approuvant à la quasi-unanimité la réforme, a clairement dit qu'il fallait en évaluer toutes les conséquences, pour éventuellement corriger le tir.

Au sujet du rapport entre impôts et prestations, il faut reconnaître que les citoyens manifestent souvent une attitude contradictoire. Cela étant, la spirale de baisses qui s'est manifestée partout en Suisse entre 1998 et 2001 a été une tentative de compenser les pertes de revenus liées notamment à la hausse des primes de l'assurance maladie. Aujourd'hui, le cycle économique s'est inversé. Je pense donc qu'un discours pragmatique sur l'importance des recettes pour financer un Etat social fort et mener une poli-

tique anticyclique digne de ce nom, qui ne soit pas basée que sur la relance du bâtiment, sera mieux entendu aujourd'hui qu'hier.

- Certains affirment que le Département de l'Instruction publique serait également en jeu. Or, avec la réforme du primaire, l'initiative cantonale sur le rétablissement des notes, le statut HES de certaines filières, la politique de la formation est un sujet très discuté à Genève. Quelles sont vos priorités en la matière?

- Le problème actuel de l'Instruction publique genevoise réside dans un manque de lisibilité ou de liens apparents entre les différentes réformes en cours, frappant tous les ordres d'enseignement. A cet égard, citons comme priorité la nécessité d'assurer à l'école publique obligatoire et à ses élèves un débouché en termes de formation scolaire ou professionnelle. Selon les nouvelles normes d'admission, un élève sorti promu des classes de regroupement B, sans niveau fort, est considéré comme un élève non promu. Il n'a aucun débouché, si ce n'est la possibilité d'un complément de formation, ou d'un pré-apprentissage d'une année dans des structures encore en partie privées. La nécessaire recherche d'excellence pour nos filières de formation ne doit pas pour autant nous faire oublier celles et ceux qui auront le plus de peine à s'y adapter.

Quant à la bagarre du moment, celle de la rénovation, des notes et de l'initiative qui lui est directement attachée, je me contenterai de noter que cette réforme, longuement débattue, est déjà entrée en vigueur dans plus de 40% des établissements, visiblement à la satisfaction des enseignants et des parents intéressés. Cela n'exclut pas des soucis, comme le nécessaire resserrement des liens entre parents et école, autour du suivi des élèves. En tout état de cause, cette rénovation et le système d'évaluation ne valent pas une guerre civile entre enseignants, programmée pour durer plus de deux ans!

Propos recueillis
par Thierry Charollais